



ICAO

**Vingt-et-quatrième réunion du Groupe régional AFI de Planification et de Mise en œuvre  
(APIRG/24)  
(Réunion virtuelle – 2 au 4 novembre 2021)**

**Point 4 de l'ordre du jour: Cadre de performance pour la planification et la mise en œuvre de la navigation aérienne régionale**

**3.2. Carences de navigation aérienne dans la Région AFI**

*(Note présentée par le secrétariat)*

<b>RESUME</b>	
<p>La présente note de travail fait le point des progrès réalisés dans l'opérationnalisation de la Base de données des Carences de Navigation aérienne de la Région AFI (AANDD).</p> <p>Action de la réunion au paragraphe 3</p>	
<b>REFERENCE(S)</b>	Rapport de la réunion conjointe APIRG/23 & RASG-AFI/6
<i>Objectifs stratégiques</i>	Cette note se rapporte aux Objectifs Stratégiques de l'OACI: <b>A</b> – Sécurité, <b>B</b> – Capacité et efficacité de la Navigation aérienne, <b>D</b> – Développement économique du Transport aérien, et <b>E</b> – Protection de l'environnement

**1. INTRODUCTION**

- 1.1. La vingt-troisième réunion du Groupe AFI de planification et de mise en œuvre (APIRG/23) et la sixième réunion du Groupe régional AFI de la sécurité de l'aviation (RASG - AFI/6) se sont tenues virtuellement du 23 novembre au 2 décembre 2020.
- 1.2. La réunion APIRG avait noté les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Conclusion 22/32 demandant à l'OACI d'accélérer l'opérationnalisation de la Base de Données des Carences de Navigation Aérienne de la région AFI (AANDD). La réunion avait examiné et approuvé le processus de gestion de l'AANDD ainsi que la liste révisée des Domaines minimums de notification.

## 2. ANALYSE

- 2.1. Dans le cadre de l'amélioration de la base de données, les Bureau Régionaux de l'OACI ont entrepris de moderniser l'ensemble du système, afin de le rendre plus convivial et de l'adapter aux besoins opérationnels. A cet égard, une nouvelle version du système a été conçue et son développement a récemment été finalisé. Cette nouvelle version est plus interactive et offre plus de fonctionnalités comme la soumission de preuves, la gestion des plans d'actions correctrices...
- 2.2. L'atelier pour les Etats/Organisations avait été retardé en raison du développement de la nouvelle version de la plateforme AANDD. Ce processus a été achevé avec succès et le système est en cours de déploiement en ligne, en remplacement de l'ancienne plateforme. L'atelier est alors prévu se tenir **du 23 au 24 novembre 2021**. Les lettres d'invitations ont été diffusées en conséquence.
- 2.3. Dans le même temps, une révision complète de la liste des Domaines minimums de notification a également été effectuée, et figure en Annexe à la présente note de travail.

## 3. SUITE A DONNER PAR LA RÉUNION

- 3.1. La réunion est invitée à :
  - a) Prendre note des informations fournies dans cette note ;
  - b) Endosser la liste révisée des domaines minimums de notification ; et
  - c) Exhorter les Etats et Organisations à participer à l'atelier.